

Règlement du Label 2026

THÈME 2026 : Les jardins du marais aux Lièvres

L'objectif du label communal des maisons fleuries est d'associer les hazebrouckaises et hazebrouckais à la démarche de gestion différenciée des espaces, d'actions en faveur de la biodiversité, de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires, de réalisation de trames verte et bleue et de mise en valeur du patrimoine afin d'offrir un cadre de vie agréable et verdoyant.

Article 1

Le label des maisons fleuries est basé sur le développement durable, l'esthétique et la mise en valeur de notre patrimoine. Il sera tenu compte également de tout élément extérieur participant à l'harmonie de l'ensemble ainsi que de l'accueil de la biodiversité afin d'offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable et faire d'Hazebrouck une commune où il fait bon vivre.

Article 2

Le label comporte quatre catégories

- MAISON AVEC JARDINET**
(C'est un jardin ne dépassant pas la largeur de la façade et ayant une profondeur de moins de six mètres)
- MAISON AVEC JARDIN ET FERME**
(Visible de la rue et n'entrant pas dans la catégorie précédente)
- FENÊTRES, FAÇADES ET COLLECTIFS**
(Balcon, terrasse, fenêtre, mur sans jardin)
- PRIX DU JARDINIER EN HERBE**
(Prix décerné au jardinier ayant moins de 18 ans)

➤ **Une seule catégorie peut être choisie à l'inscription.**

Article 3

Seules sont prises en considération les décorations florales, végétales, l'intégration d'une démarche de développement durable et la mise en valeur du patrimoine. Les candidats devront préciser l'adresse du site. Seuls les éléments visibles de la rue seront pris en compte.

L'utilisation des fleurs artificielles est **interdite**.

Article 4

Le label est jugé sur place par un jury dont le président est désigné par Monsieur le Maire. Les candidats ne sont pas avisés du jour du passage du jury. La remise des prix aura lieu en fin d'année.

Article 5

L'attribution du label est définie selon les critères ci-dessous :

Respect du thème de l'année : « <i>Les jardins du marais aux lièvres</i> » — 15 points	Qualité et diversité du fleurissement — 25 points	Entretien et état général du jardin / des aménagements — 20 points	Aménagement paysager et esthétique générale — 20 points	Démarche écologique et intégration dans l'environnement — 20 points
☑ Interprétation du thème (ambiance naturelle, marais, biodiversité...) — 6 pts	☑ Diversité des espèces (fleurs, vivaces, arbustes, etc.) — 10 pts	☑ Propreté et soin apporté aux plantations — 8 pts	☑ Organisation de l'espace et composition visuelle — 8 pts	☑ Favorisation de la biodiversité (plantes mellifères, abris à insectes...) — 8 pts
☑ Créativité dans la mise en scène du thème — 5 pts	☑ Harmonie des couleurs et des volumes — 8 pts	☑ Santé des végétaux (floraison, absence de maladies) — 6 pts	☑ Mise en valeur de la façade / du jardin / du balcon — 6 pts	☑ Gestion raisonnée de l'eau et pratiques écologiques — 6 pts
☑ Éléments décoratifs ou végétaux évoquant le thème — 4 pts	☑ Choix des végétaux adaptés à la saison et au lieu — 7 pts	☑ Entretien des contenants et structures (pots, bordures, mobilier) — 6 pts	☑ Originalité et créativité de l'ensemble — 6 pts	☑ Intégration harmonieuse dans le paysage de la commune — 6 pts

Pour chaque point de la grille, en fonction de leur niveau de réalisation, le jury desservira de 0 à 4 papillons par critère évalué.

Note inférieure à 60 : encouragement

Note entre 60 et 65 : 1 papillon

Note entre 66 et 75 : 2 papillons

Note entre 76 et 85 : 3 papillons

Note supérieure à 85 : 4 papillons

Article 6

L'adhésion au label entraîne l'acceptation sans réserve par les candidats du contenu du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

L'inscription au concours se fait par dépôt du bulletin d'adhésion dûment complété dans l'urne, à l'accueil de la mairie (guichet unique de l'hôtel de ville) ou en ligne sur le site internet de la ville : www.ville-hazebrouck.fr.

Un QR code permettra l'accès direct à l'inscription en ligne depuis notre application mobile « Ville d'Hazebrouck ».

MERCI DE VOUS INSCRIRE QU'UNE SEULE FOIS et de ne pas doubler les inscriptions en ligne et sur bulletin papier.

Un accusé réception de votre inscription vous sera remis par e-mail au plus tard pour **le 29 mai 2026**.

Pour les personnes n'ayant pas d'adresse e-mail, nous confirmerons votre inscription par téléphone.

Si votre inscription n'est pas confirmée, merci de vous manifester **avant le 3 juin 2026**.

Plus aucune inscription ne sera prise en compte passé ce délai.

Transmission de la liste des participants au Jury le **5 juin 2026**.

Date de début des inscriptions : MARDI 7 AVRIL 2026

Date limite des inscriptions : VENDREDI 22 MAI 2026 MINUIT

Article 7

A l'issue du label, le jury se réunira en séance plénière et établira le palmarès.

Le palmarès sera publié au cours d'une cérémonie où seront conviés les participants et durant laquelle aura lieu la remise des prix.

Date de la cérémonie au salon d'honneur de l'hôtel de ville : DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026 à 11h00

Un exemplaire du présent règlement sera remis à chaque participant lors de son inscription.

Des photos pourront également être réalisées au moment des passages du jury

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le



ID : 059-215902958-20260520-2026__087-AR